

V A D E M E C U M

# Programme ECLAIR

## Les préfets des études

1. Programme ÉCLAIR : fondements
2. La mission des préfets  
des études : principes structurants
3. Domaines d'action des préfets  
des études



# Sommaire

Introduction .....	3
<b>Programme ÉCLAIR : fondements</b> .....	4
<b>Les missions des préfets des études : principes structurants</b> .....	9
01. Des missions définies nationalement adaptées localement .....	11
02. Un rôle adapté aux besoins et aux niveaux d'enseignement .....	13
03. Une lettre de mission individualisée.....	14
04. Une complémentarité des rôles à expliciter .....	16
05. Une dynamique et une cohérence collectives renforcées .....	17
06. Une synergie partenariale confortée .....	18
<b>Domaines d'action des préfets des études</b> .....	19
07. Assurer, par niveau, un suivi individualisé des élèves .....	21
08. Décloisonner les dimensions éducative et pédagogique .....	23
09. Organiser une continuité des apprentissages .....	25
10. Développer les liens et diffuser les informations .....	28
11. Renforcer les relations avec les parents d'élèves.....	30
12. Collaborer avec les partenaires .....	32
13. Évaluer, communiquer.....	34
<b>Ressources</b> .....	35

*Ce vade-mecum et les documents dont il est fait référence sont consultables sur le site Eduscol.*

# Introduction

Penser différemment les rapports entre enseignement et éducation au sein des établissements est un enjeu majeur du programme ÉCLAIR. La création de la fonction de préfet des études est emblématique de cette nouvelle approche de la scolarité des élèves dans les collèges et lycées.

Pour accompagner le programme des écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (ÉCLAIR), la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) élabore un ensemble de ressources pédagogiques (écrits et vidéos) et notamment des vade-mecum qui explicitent les enjeux du programme ÉCLAIR et visent à faciliter sa mise en place. Les thématiques développées dans ces documents concernent le préfet des études, les innovations, l'interdégrés, les élèves aux comportements difficiles, la sécurité dans l'établissement, les internats d'excellence. Ces productions sont accessibles sur le site Eduscol du ministère de l'Éducation nationale.

Ce vade-mecum est le fruit d'un travail collaboratif conduit sous la responsabilité du bureau de la politique d'éducation prioritaire et des dispositifs d'accompagnement de la DGESCO. Il identifie les leviers de la mise en place des préfets des études et constitue un point d'appui pour cerner les contours de leur action et faciliter leur intégration dans la dynamique des établissements. Il offre aux équipes un ensemble de repères et de ressources pour étayer la réflexion et définir leur projet d'établissement en prenant toutes les marges d'autonomie qu'autorise le programme ÉCLAIR.

# 1. Programme ÉCLAIR : fondements

# 1 Programme ÉCLAIR : fondements

Le programme ÉCLAIR est un programme national. Après une expérimentation menée dans 105 établissements en 2010, il concerne la plupart des écoles et établissements RAR à la rentrée 2011. L'administration centrale (DGESCO, DGRH) en définit le cadre, fixe la liste des écoles et établissements concernés et réalise l'évaluation globale en liaison avec les académies. Le pilotage académique impulse localement les évolutions de pratiques, entretient et régule les dynamiques à l'œuvre dans les réseaux et les lycées.

Le programme ÉCLAIR a pour objectif prioritaire l'amélioration des acquis et des certifications scolaires des élèves, le développement des synergies entre pédagogie et vie scolaire, grâce notamment à la création de la fonction de préfet des études. ÉCLAIR accroît l'autonomie des établissements, les encourage à innover et expérimenter, et renforce la mobilisation des équipes par le biais des recrutements sur profil et des lettres de mission.

### ■ L'enjeu : réussir l'égalité des chances

L'extension du programme ÉCLAIR à la rentrée 2011 le place au centre de la politique nationale d'éducation en faveur de l'égalité des chances. Ses objectifs sont à la fois la progression générale des élèves qui y sont scolarisés et la réduction des écarts de réussite avec les écoles et établissements ne relevant pas de l'éducation prioritaire.

L'acquisition du socle commun et le développement de l'ambition scolaire concernent autant les collèges et les lycées que les écoles ÉCLAIR. Les écarts de réussite en fin de troisième sont liés, pour une part, à la difficulté du collège à faire progresser les élèves qu'il accueille, mais également à la difficulté à prendre en considération dès le premier degré les exigences intellectuelles de la scolarité dans le secondaire. Pour compenser les inégalités de réussite liées aux origines sociales, la réflexion et l'action pédagogiques, qui doivent être exemplaires dans les écoles et établissements ÉCLAIR, sont avant tout au service des acquis et des progrès des élèves.

### ■ Des leviers identifiés

Le programme ÉCLAIR doit permettre de franchir un palier supplémentaire pour l'amélioration significative des résultats scolaires des élèves, la prise en charge plus efficace de l'hétérogénéité au sein de la classe et l'articulation plus pertinente des dispositifs d'accompagnement. De même, l'analyse fine et précoce des difficultés d'apprentissage et l'individualisation des parcours doivent être davantage mis en œuvre. Le programme ÉCLAIR porte une attention particulière au climat scolaire, dont la qualité est le premier fondement de la réussite dans les apprentissages, et au bien-être des élèves et des adultes.

ÉCLAIR est un programme systémique qui prend appui sur des travaux universitaires. Ces recherches ont mis en évidence l'effet établissement et dégagé cinq piliers d'une dynamique positive :

- recentrage sur les apprentissages fondamentaux ;
- pilotage pédagogique et éducatif d'un établissement autonome ;
- sérénité du climat scolaire ;
- ambition scolaire pour les élèves ;
- modalités d'évaluation des élèves qui conduisent les apprentissages vers la réussite.

Le programme ÉCLAIR est un stimulant pour l'école primaire grâce à la mise en œuvre renforcée de l'accompagnement personnalisé. C'est aussi un laboratoire pour tous les établissements du second degré dans le cadre de leur autonomie accrue. Ce programme national constitue un appui pour faire évoluer les pratiques quotidiennes au service de la réussite de tous les élèves et renforcer le pilotage académique en soutien à l'engagement des acteurs et de leur professionnalisation.

---

La stabilité des équipes pédagogiques constitue un puissant levier de réussite dans les écoles et établissements du programme ÉCLAIR, tant du point de vue du climat scolaire que du point de vue des apprentissages. Un profilage des postes favorise la cohérence et l'adéquation recherchée entre l'ensemble des personnels, l'engagement et l'implication autour d'un projet collectif formalisé dans le cadre d'un contrat.

Le programme ÉCLAIR promeut les innovations et les expérimentations qui ont pour finalité première les acquis scolaires des élèves. Leur efficacité doit être évaluée au regard de cet impératif.

### ■ Des priorités et des démarches clairement affirmées

Les évolutions majeures du système éducatif, qui visent à assurer davantage la réussite de chaque élève et à favoriser l'ancrage des savoirs fondamentaux, doivent se développer en priorité dans les ÉCLAIR :

- création d'une école du socle ;
- personnalisation des parcours d'apprentissage ;
- renforcement des liens entre pédagogie et vie scolaire ;
- personnalisation de la gestion des ressources humaines ;
- contractualisation des établissements avec les autorités académiques.

Pour cela, une attention particulière est portée au premier degré afin de conférer à tous les élèves la maîtrise des savoirs fondamentaux. Les objectifs et les méthodes éprouvés dans la lettre et dans l'esprit des programmes de 2008 doivent être pleinement suivis et renforcés grâce à la mobilisation de tous les acteurs pédagogiques de terrain.

Le programme ÉCLAIR constitue désormais l'avant-garde de la politique nationale d'éducation prioritaire.

L'innovation et l'expérimentation permettent d'aménager la norme scolaire pour tenir compte de la diversité des publics et de leurs besoins spécifiques, ainsi que des ressources humaines et financières de l'établissement. Dans le cadre du diagnostic préalable au contrat d'objectifs, il importe d'identifier les objectifs auxquels peuvent contribuer actions innovantes et expérimentations. Trois domaines d'innovations structurent le programme ÉCLAIR. Elles concernent la pédagogie, la vie scolaire et leur décloisonnement, les ressources humaines.

La démarche de contractualisation et l'évaluation des actions engagées sont le corollaire de ce renforcement de l'autonomie des établissements. Les contrats qui s'appuient sur un diagnostic partagé engagent l'ensemble des acteurs. Ces documents intègrent des tableaux de bord, notamment des cibles chiffrées pour les résultats scolaires attendus. Les objectifs se déclinent en un programme d'actions et des lettres de mission définissent les contributions spécifiques des différents professionnels à la réalisation de ce contrat.

La nécessité d'inventer et de faire fonctionner des réponses éducatives et pédagogiques cohérentes conduit à mettre en place des actions complémentaires à celles déjà existantes. Les préfets des études incarnent, dans les établissements, le souci d'articuler autrement les rapports entre les dimensions éducative et pédagogique de la vie de l'élève.

## 2. Les missions des préfets des études : principes structurants

- 01. Des missions définies nationalement  
adaptées localement ..... 11
- 02. Un rôle adapté aux besoins  
et aux niveaux d'enseignement..... 13
- 03. Une lettre de mission individualisée ..... 14
- 04. Une complémentarité  
des rôles à expliciter ..... 16
- 05. Une dynamique et une cohérence  
collectives renforcées ..... 17
- 06. Une synergie partenariale confortée ..... 18

Dans les établissements du second degré, les préfets des études sont un élément clef du programme ÉCLAIR. Ils ont un rôle pivot pour impulser une mise en cohérence renforcée des champs éducatif et pédagogique afin d'assurer la réussite scolaire et l'épanouissement personnel des élèves. Cette nouvelle approche constitue une valeur ajoutée au fonctionnement actuel des collèges et lycées.

Le programme ÉCLAIR et les missions des préfets des études dessinent de nouvelles dynamiques et de nouvelles formes de professionnalité. Ces mutations nécessitent d'être accompagnées, au plus près des réalités du terrain, par les académies.

Les corps d'inspection ont un rôle déterminant pour encourager localement les évolutions de pratiques, impulser des innovations et expérimentations, soutenir les personnels et notamment les professeurs, apporter aide et conseils aux acteurs de terrain dans les réseaux et les établissements.

# 01 Des missions définies nationalement adaptées localement

Les missions des préfets des études sont définies nationalement. Elles se déclinent de façon adaptée dans chaque établissement en fonction de la diversité des situations et dans le cadre de l'autonomie des établissements. Les besoins des élèves entrant au collège diffèrent de ceux des élèves en classe de troisième, tout comme ceux des collégiens ne sont pas identiques à ceux des lycéens. Le lycée professionnel comporte également des particularités qu'il convient de prendre en considération pour définir les missions des préfets des études.

## Piste d'action

Pour chaque niveau du collège et pour les classes de seconde du lycée, l'analyse fine de la situation permet de problématiser les atouts et les faiblesses de l'établissement. C'est à partir de ce constat partagé et du repérage des besoins des équipes que les axes de travail à développer et les projets à initier sont définis. En contribuant à ce diagnostic, le préfet des études inscrit son action dans la dynamique de l'établissement et intègre le suivi individualisé de chaque élève dans un diagnostic global.

---

## “ Témoignage

*« Afin de m'approprier les principes du programme ÉCLAIR, tels qu'ils sont définis dans la circulaire du 7 juillet 2010, j'ai réalisé deux diagrammes. Le premier concerne mes missions de préfet des études et le second développe la mise en cohérence des dimensions éducative et pédagogique dans l'établissement. Ces documents sont des supports que j'utilise pour l'information des équipes et des partenaires. »*

**Cyril Harmel, préfet des études, collège Jean-Zay, Lens, académie de Lille.**

[À consulter en ligne sur Eduscol](#)

## 02 Un rôle adapté aux besoins et aux niveaux d'enseignement

Chaque niveau d'enseignement est concerné par une problématique spécifique. Ainsi, l'action en direction des élèves de sixième se centre davantage sur l'entrée au collège et les collaborations interdegrés, la compréhension des exigences et codes du secondaire, tandis qu'en classes de quatrième et de troisième, l'orientation devient un domaine majeur de l'action du préfet des études.

### “ Témoignages

*« Nos missions de correspondants académiques pour le programme ÉCLAIR nous ont conduits à accompagner la réflexion des équipes d'un collège sur le rôle à attribuer à chacun des préfets des études. Leurs missions sont définies pour un niveau donné et dans le cadre d'une approche globale. »*

**Joël Gibert, IA-IPR EVS, académie de Lyon**

[À consulter en ligne sur Eduscol](#)

*« Dans notre collège, nous avons réparti le rôle de chaque préfet en fonction de trois grandes dominantes. Un tableau permet de synthétiser les objectifs de leurs missions, les actions qu'ils conduisent et de déterminer des critères d'évaluation. »*

**Alain Ouvrard, principal, collège Youri-Gagarine, Trappes, académie de Versailles**

[À consulter en ligne sur Eduscol](#)

## 03 Une lettre de mission individualisée

La lettre de mission individualisée, établie pour une durée de trois ans, précise les missions de chaque préfet. La promotion d'une prise en compte moins cloisonnée de la vie de l'élève au sein du collège et du lycée et des prises en charge individualisées constituent des axes essentiels de leur activité. Le passage en sixième, l'entrée au lycée, les liens interdégrés font l'objet d'une attention toute particulière.

L'action conduite par les préfets des études constitue un axe de réflexion prioritaire de l'accompagnement académique et mobilise tout particulièrement les IA-IPR EVS et les IA-IPR des disciplines.

### Piste d'action

#### ■ Accompagner la prise de fonction

Le programme ÉCLAIR met en place de nouvelles dynamiques qu'il faut prendre le temps d'installer pour qu'elles puissent se déployer de façon pérenne et efficace. Les missions de préfet des études, qui conduisent à des réaménagements de l'existant, participent de ce mouvement.

L'installation des préfets des études par le chef d'établissement est un facteur qui favorise leur prise de fonctions. Une attention toute particulière est portée à la rédaction des lettres de mission et à leur diffusion à l'ensemble des personnels de l'établissement. L'appui de l'équipe de direction contribue à asseoir leur légitimité et à valoriser leur action.

Les modalités d'entrée dans la fonction sont importantes pour permettre la reconnaissance du positionnement du préfet des études et engager un processus constructif.

## “ Témoignage

*« Les missions des préfets des études sont définies dans une lettre de mission. Un document de cadrage, réalisé par des correspondants académiques du programme ÉCLAIR, constitue une aide à la formalisation de ces documents. »*

**Joël Gibert, IA-IPR EVS, académie de Lyon**

À consulter en ligne sur Eduscol : [partie 1](#) - [partie 2](#)

## 04 Une complémentarité des rôles à expliciter

Le positionnement et l'action des préfets des études se construisent en complémentarité et en appui des missions des autres professionnels exerçant dans l'établissement. Le préfet des études construit sa légitimité grâce à la dimension opérationnelle de ses missions, qu'il s'agisse de projets collectifs ou de prises en charge individualisées. Son action le conduit à être une personne ressource, tant pour les élèves que pour l'ensemble de la communauté éducative.

### → Piste d'action

Le programme ÉCLAIR engage de nouvelles manières de penser et de faire qui renforcent les liens entre pédagogie et vie scolaire. L'analyse du contexte doit permettre au préfet des études d'apporter une réelle plus-value en étant force de propositions et d'innovations. La reconnaissance de cette valeur ajoutée par ses missions est facilitée par la réalisation d'actions concrètes et d'outils de communication en direction des équipes.

### “ Témoignage

*« En tant que préfet des études, il est nécessaire d'expliquer à la communauté éducative la plus-value que l'on apporte et de situer ses missions comme différentes et complémentaires de celles des professeurs principaux et des conseillers principaux d'éducation. L'élaboration d'une charte des prises en charge permet de clarifier les procédures et les responsabilités de chacun. Elle définit des stratégies d'actions coordonnées concernant les entretiens individuels, les relations avec les parents, les échanges d'informations entre professionnels, les dispositifs de suivi individuel. »*

**Cyril Harmel, préfet des études, collège Jean-Zay, Lens, académie de Lille.**

## 05 Une dynamique et une cohérence collectives renforcées

Les préfets des études développent des dynamiques collectives pour une plus grande efficacité des prises en charge sur un niveau d'enseignement donné.

Ils travaillent ainsi en étroite collaboration avec les conseillers principaux d'éducation et les professeurs principaux. Ils contribuent à l'élaboration de la politique pédagogique et éducative de l'établissement et sont appelés à animer la réflexion et le travail des équipes. Les préfets des études fédèrent l'ensemble des équipes autour d'actions qui permettent une meilleure cohérence des prises en charge. Porteurs de cet enjeu au sein de l'établissement, ils mobilisent, organisent, facilitent le travail des professionnels engagés auprès des élèves mais n'ont pas pour autant mission à conduire eux-mêmes toutes les actions.

### → Piste d'action

#### ■ L'organisation du travail

ÉCLAIR est un programme de type systémique qui prend appui sur les cinq piliers de l'effet établissement (voir page 8), ce qui nécessite une mise en synergie des leviers d'action. La réflexion et le travail collectif constituent donc une dimension essentielle de la vie de ces établissements. Le préfet des études facilite et organise les coopérations entre les différents professionnels de l'établissement.

### “ Témoignage

*« J'ai réalisé un diaporama qui illustre la dynamique du programme ÉCLAIR et mon rôle du préfet des études au sein de l'établissement. Ce document est un support que j'utiliserai, lors de la réunion de prérentrée, pour une présentation du programme et de mes missions à l'ensemble des personnels. »*

**Cyril Harmel, préfet des études, collègue Jean-Zay, Lens, académie de Lille.**

[À consulter en ligne sur Eduscol](#)

## 06 Une synergie partenariale confortée

En tant que coordonnateurs d'un niveau de classe, les préfets des études développent également les relations avec l'extérieur, qu'il s'agisse des parents d'élèves, des partenaires institutionnels et associatifs.

### Piste d'action

#### ■ Mobiliser les personnes ressources

L'action du préfet des études s'inscrit dans le cadre de projets collectifs qui visent à une plus grande harmonisation des pratiques et des prises en charge. Le suivi individualisé des élèves, le respect de règles communes, les relations avec les parents d'élèves impliquent une coordination du travail pédagogique et éducatif, tant au sein de l'établissement qu'avec les partenaires associatifs et institutionnels. L'information et la mobilisation des personnes ressources s'avèrent indispensables pour mener à bien les actions prévues.

# 3. Préfet des études, domaines d'action

07. Assurer, par niveau, un suivi individualisé des élèves .....	21
08. Décloisonner les dimensions éducative et pédagogique .....	23
09. Organiser une continuité des apprentissages.....	25
10. Développer les liens et diffuser les informations .....	28
11. Renforcer les relations avec les parents d'élèves .....	30
12. Collaborer avec les partenaires .....	32
13. Évaluer, communiquer .....	34

Les missions des préfets des études s'organisent autour de grands domaines d'action. Les axes présentés constituent des points de repères pour définir leurs champs d'intervention et structurer leur activité, au regard du niveau pris en charge et des besoins de l'établissement.

## 07 Assurer, par niveau, un suivi individualisé des élèves

Le suivi individualisé, qui s'articule toujours à un enseignement collectif, permet une prise en charge des élèves dans leur singularité.

Les objectifs assignés au suivi individualisé sont aussi bien scolaires qu'éducatifs. Cet accompagnement peut concerner la consolidation des fondamentaux, l'acquisition de savoirs et de compétences, la responsabilisation et l'autonomie, l'estime de soi, la participation à la vie de la classe et de l'établissement, l'aide au projet d'orientation, la prévention de l'absentéisme et du décrochage.

### Piste d'action

#### ■ **Caractériser par niveau les problématiques portées par l'établissement**

Cette analyse menée collectivement dans l'établissement permet de cadrer et de faire de l'activité des préfets des études une priorité. Elle l'inscrit dans un diagnostic partagé.

*Pour une mise en œuvre pragmatique de la fonction de préfet des études, Joël Gibert, IA-IPR EVS, Mme Reynaud, IA-IPR Mathématiques, académie de Lyon*  
[À consulter en ligne sur Eduscol](#)

#### ■ **La diffusion d'informations**

La construction d'outils de suivi, la transmission de diagnostics et de bilans contribuent à une meilleure coordination des prises en charge des élèves. En vue de garantir un accompagnement plus pertinent, le préfet des études assure le recueil, le traitement et la diffusion d'informations, dans le respect de la confidentialité nécessaire à ce type de données. Ces outils d'information participent également à une meilleure identification de la valeur ajoutée de l'action des préfets des études.

## “ Témoignages

*« L'accompagnement individualisé est un axe essentiel de ma mission de préfet des études. J'ai modélisé cette démarche et ses objectifs sous forme d'une fiche afin que chacun puisse mieux en comprendre les finalités. »*

**Cyril Harmel, préfet des études, collège Jean-Zay, Lens, académie de Lille**  
[À consulter en ligne sur Eduscol](#)

*« Ma mission de préfet des études des quatrièmes est d'aider les élèves dans leur choix d'orientation. Je suis intervenue dans les classes pour présenter les différentes troisièmes du collège : troisième générale, DP6, troisième d'insertion, option DP3. J'ai ensuite organisé des entretiens individuels avec certains élèves et leurs parents pour envisager leur projet professionnel et leur permettre de faire le choix le plus pertinent possible. »*

**Mme Flores, préfet des études, collège Jean-Moulin, Marseille, académie d'Aix-Marseille**

Cette modalité d'accompagnement prend en considération les différentes dimensions de la vie des élèves. Elle se réalise sous différentes formes : accueil, entretiens, inscription dans des dispositifs existants, remédiation, élaboration du PPRE...

## “ Témoignage

*« Je suis préfet des études des quatrièmes et j'organise fréquemment des réunions avec les professeurs principaux de ces classes. J'ai élaboré un dispositif qui permet à des élèves volontaires d'intégrer, à la prochaine rentrée, un parcours personnalisé de prévention des ruptures. »*

**Armelle Flores, préfet des études, collège Jean-Moulin, Marseille, académie d'Aix-Marseille**

Une prise en charge plus globale, moins fractionnée, au sein d'un établissement scolaire permet de créer de nouvelles relations entre les élèves, l'équipe de direction, l'équipe pédagogique et les autres professionnels impliqués.

## 08 Décloisonner les dimensions éducatives et pédagogiques

Le préfet des études développe une approche plus transversale de la vie dans l'établissement et inscrit son action dans le cadre d'un projet collectif. Son action concourt à mettre en synergie les aspects de la vie de l'élève trop souvent cloisonnés (apprentissage, comportements, orientation) et les acteurs qui y participent.

Cette transversalité place le préfet des études à la croisée de fonctions traditionnelles plus spécifiques. Elle lui permet d'avoir une action sur le climat scolaire qui concerne tout ce qui se passe dans l'établissement, dans la classe et hors la classe.

La mobilisation de l'ensemble des personnels de l'établissement sur cet enjeu est nécessaire. De nouvelles organisations pédagogiques, des prises en charge mieux définies peuvent être initiées pour assurer la réussite de chaque élève. Le recours à des innovations ou des expérimentations constituent une piste à explorer au sein des établissements ÉCLAIR : collaborations disciplinaires (en sciences, en art, etc.), projets interdisciplinaires fédérateurs, modalités d'évaluation, prévention du décrochage, etc.

### « Témoignage

*« Dans notre lycée, nous avons pour objectif d'instaurer avec nos élèves une relation de confiance. En tant que préfet des études, j'ai participé à la définition des objectifs et à la mise en place d'actions : aménagement d'un emploi du temps spécifique pour la première semaine de rentrée, réalisation d'un bilan scolaire et un diagnostic médico-social, organisation d'activités sportives et culturelles, présentation des filières, accueils individuels et collectifs des parents. »*

**Geneviève Kohl, préfet des études, LP Marc-Seguin, Vénissieux, académie de Lyon.**

Pour faciliter la mise en œuvre de ce principe structurant du programme ÉCLAIR, le préfet des études accompagne les projets existants, initie de nouvelles démarches, fédère les actions novatrices.

## “ Témoignage

*« Les résultats de nos élèves au Diplôme National du Brevet sont très faibles. Face à ce constat, nous avons décidé d'organiser trois semaines de révisions intensives par groupes de compétences. Mon rôle, en tant que préfet des études, a été de coordonner et faciliter la mise en œuvre de cette innovation. »*

**Romain Perron, préfet des études, collège Saint-Exupéry, Mulhouse, académie de Strasbourg**

[À consulter en ligne sur Eduscol](#)

## 09 Organiser une continuité des apprentissages

Le socle commun de connaissances et de compétences s'acquiert tout au long d'une scolarité faite de continuités et de ruptures. L'attention portée au continuum des apprentissages doit permettre l'acquisition par tous des fondamentaux, indispensables à la poursuite d'une scolarité la plus ambitieuse possible, et le développement de parcours d'excellence.

Pour un certain nombre d'élèves, les ruptures dans le parcours d'apprentissage sont sources de malentendus et de difficultés, voire d'échec scolaire. Le préfet des études contribue à l'organisation d'une continuité des apprentissages qui minimise les risques de décrochage tant cognitif que comportemental. Cette continuité s'exerce au sein de l'établissement lui-même, entre le collège et les écoles du secteur et entre le collège et les lycées d'accueil.

### “ Témoignage

*« J'ai pour mission de développer l'enseignement des langues vivantes en mettant en place un cursus linguistique d'excellence qui favorise l'apprentissage de deux langues vivantes dès la sixième et un renforcement linguistique en quatrième et troisième. En tant que préfet des études des cinquièmes, je participe à tous les conseils de classe pour repérer et accompagner les élèves qui pourront intégrer la section européenne. »*

**Mina Djebaili, préfet des études, collège Condorcet, Nîmes, académie de Montpellier**

Le préfet des études renforce la dynamique de continuité interdegrés, notamment dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire dès l'entrée au collège. Leur rôle les conduit également à accompagner la réflexion des enseignants sur la prise en charge de l'hétérogénéité scolaire et à favoriser des pratiques de différenciation pédagogique au sein même de la classe.

## “ Témoignage

*« Dans le cadre de nos missions de préfet des études, nous avons créé pour les élèves en difficulté des classes de sixième avec un emploi du temps aménagé. L'après-midi est organisé en ateliers thématiques : français, lecture, écriture, maths, projets interdisciplinaires, français langue étrangère. Deux enseignants prennent en charge les petits groupes d'élèves, ce qui leur permet d'assurer un suivi plus individualisé. »*

**Mme Bouba, Mme Azais, préfets des études, collège K. et M. Krafft, Béziers, académie de Montpellier**

Les collaborations entre le préfet des études en charge des classes de troisième et celui du lycée facilitent l'entrée en seconde et l'accompagnement des nouveaux lycéens.

## “ Témoignage

*« Afin de soutenir la réussite de nos élèves en seconde générale, les professeurs du collège assurent une heure de tutorat par semaine pendant les cours au lycée. Cet accompagnement, qui a lieu au premier semestre, porte essentiellement sur la gestion du temps de travail, la prise de notes, le travail personnel et du soutien en mathématiques, français et sciences physiques. Au second semestre, les professeurs du lycée viennent au collège présenter les attentes disciplinaires de la seconde. En complément de cette présentation, des temps d'échanges avec les anciens élèves sont également organisés. »*

**M.Bourdel, M.Laurent, préfets des études, collège K. et M. Krafft, Béziers, académie de Montpellier**

---

L'ambition scolaire est inscrite dans le projet du réseau ou du lycée. Le préfet des études est porteur de cet enjeu et soutient le développement des actions favorisant l'engagement des élèves dans la perspective d'une scolarité ambitieuse.

## “ Témoignage

*« Dans notre collège, des collaborations avec une grande école de commerce permettent d'instituer des tutorats entre étudiants et élèves. Ils sont axés sur l'aide au travail scolaire et les sorties culturelles. Mon rôle de préfet des études me conduit à faire le lien entre les étudiants, l'établissement et les familles. »*

**Dominique Faivre, préfet des études, collègue Lucie-Aubrac, Tourcoing, académie de Lille**

## 10 Développer les liens et diffuser les informations

Le renforcement des liens entre les différents professionnels est un axe important des missions du préfet des études. Cette dynamique favorise l'élaboration de projets collectifs, l'impulsion des innovations. Elle concourt à développer l'enseignement par compétences et des approches pluridisciplinaires et transversales.

L'implication du préfet dans les réunions institutionnelles facilite la réalisation des actions, leur mise en cohérence et la reconnaissance de ses missions. De nouveaux modes de collaboration peuvent également être instaurés pour engager et pérenniser les projets et les suivis individualisés des élèves.

### “ Témoignage

*« Nous sommes confrontés, dans notre lycée professionnel, à un fort taux d'absentéisme. Pour gérer ces situations, des commissions d'alerte examinent les situations de décrochage, les problèmes comportementaux ou d'absence de travail. Le préfet des études apparaît aujourd'hui comme une plus-value pour nous permettre un repérage plus rapide des élèves, notamment en ce qui concerne l'absence de travail, et une plus grande réactivité dans la prise en charge. »*

**Christian Montet, proviseur, lycée Camille-Claudel, Mantes-la-ville, académie de Versailles**

---

La diffusion d'informations et la création d'outils d'échange par le préfet des études représentent un atout pour l'établissement ou le réseau, qui évite la déperdition de données entre les différents professionnels et garantit une meilleure transmission dans le temps.

## “ Témoignage

*« Le programme ÉCLAIR vise à une meilleure prise en compte de la personne élève. Les cellules de veille du collège répondent à cet objectif et permettent de trouver des réponses adaptées aux situations des élèves et de valoriser leurs aptitudes. Mes missions de préfet des études m'amènent à participer à toutes les réunions des cellules de veille et à être particulièrement vigilante sur la diffusion des informations à toutes les personnes concernées. »*

**Cyril Harmel, préfet des études, Collège Jean-Zay, Lens, académie de Lille**

## 11 Renforcer les relations avec les parents d'élèves

L'implication des parents dans la scolarité de leur enfant est un facteur premier de réussite. Les relations avec les parents d'élèves sont donc un axe de travail à privilégier dans les établissements ÉCLAIR.

Une prise en charge plus globale des élèves place le préfet des études, avec les professeurs principaux et les CPE, en tant qu'interlocuteur privilégié des parents. Cette position lui permet de mieux connaître les familles, de construire des relations de confiance et de tisser des liens qui s'inscrivent dans la durée.

### Piste d'action

La « mallette des parents » est un dispositif conçu par le ministère de l'éducation nationale. Il vise à construire un véritable partenariat entre l'institution scolaire et les parents des collégiens de sixième. Un DVD et des fiches méthodologiques permettent d'accompagner les parents dans leur rôle et de soutenir leur implication. L'objectif des débats est d'instaurer les relations les plus sereines possibles, fondées sur la compréhension et le respect mutuels du rôle et de la responsabilité de chacun. « La mallette des parents » constitue une ressource pour les préfets des études.

[À consulter en ligne sur eduscol.](#)

Le préfet des études organise des échanges, dans le cadre d'entretiens individuels ou de réunions. Ces rencontres doivent permettre aux parents d'acquérir une meilleure connaissance de l'institution et de ses exigences, une plus grande compréhension des enjeux et codes scolaires et de mieux assurer le suivi scolaire de leur enfant. La co-éducation, en tant que responsabilité éducative partagée, constitue un des principes de ces dialogues.

---

## “ Témoignage

*« Dans notre collège, les préfets des études ont, entre autres, pour mission les relations avec les parents. Trois débats pour les parents d'élèves de sixième ont été organisés cette année. Nous avons utilisé le support « La mallette des parents » et les échanges qui se sont instaurés nous ont permis d'identifier le ressenti des familles et leurs besoins. Nous avons également pu échanger sur la façon dont ils pouvaient aider leurs enfants à mieux réussir à l'école. »*

**M.Marco, préfet des études, collège Las Cazes, Montpellier, académie de Montpellier**

## 12 Collaborer avec les partenaires de proximité

Les collèges et lycées ÉCLAIR sont très majoritairement implantés dans les secteurs défavorisés de grandes agglomérations. Ces quartiers, qui concentrent des difficultés sociales, économiques et urbaines, sont le plus souvent des territoires de la politique de la ville. Les opportunités offertes par les partenariats locaux doivent être saisies et proposées aux élèves et leurs parents.

La prise en charge des élèves, au sein de l'établissement, se trouve renforcée par les collaborations avec les partenaires institutionnels et associatifs, notamment dans le cadre du programme de réussite éducative. Dans le respect de ses missions, le préfet des études assure une position d'interface entre l'établissement et les membres de la communauté éducative élargie, dont les représentants des parents d'élèves.

### “ Témoignages

*« La prise en charge des élèves en difficulté, au cœur de ma mission de préfète, nécessite souvent l'aide et le regard de partenaires extérieurs au collège. Nous avons mis en place une convention d'accueil avec un centre social pour proposer une alternative à l'exclusion temporaire. Un projet plus ambitieux de prévention du décrochage démarrera en septembre. »*

**Dominique Faivre, préfet des études, Collège Lucie-Aubrac, Tourcoing, académie de Lille**

[À consulter en ligne sur Eduscol](#)

---

*« Nous envisageons l'an prochain d'organiser des rencontres avec les parents d'élèves dans les centres sociaux aux moments « clefs » de l'année. Ainsi, la rentrée permettra d'aborder les questions relatives au fonctionnement du collège et aux finalités du carnet de liaison. Ce projet s'inscrit dans la continuité des collaborations que j'ai pu développer avec nos partenaires en tant que préfet des études. »*

**Armelle Flores, préfet des études, collège Jean-Moulin, Marseille, académie d'Aix-Marseille**

## 13 Évaluer, communiquer

Le préfet des études se doit d'être particulièrement attentif aux dimensions évaluatives des actions qu'il engage. Cette réflexion sur l'évaluation est intégrée aux projets dès leur conception.

L'évaluation porte sur les processus de travail mis en œuvre et l'évolution des situations des élèves (acquis scolaires, comportements, orientation...). Elle n'est pertinente que sur plusieurs années, même si des indicateurs quantitatifs et des analyses qualitatives sont réactualisés annuellement.

### Piste d'action

Faire savoir aux élèves, aux professionnels et aux familles les réalisations de l'établissement est un moteur déterminant de l'action du préfet des études. La valorisation, auprès des parents d'élèves, du projet de l'établissement et des actions est un axe de communication à développer par le préfet des études (site internet, presse locale, publications institutionnelles des communes, etc.).

# Ressources

---

## 1. Textes officiels

- **Programme CLAIR – BO du 22 juillet 2010**  
[education.gouv.fr/bo/programme-clair](http://education.gouv.fr/bo/programme-clair)
- **Liste des écoles et établissements ÉCLAIR – BO du 7 juillet 2011**  
[education.gouv.fr/bo/ecoles-etablisements-eclair](http://education.gouv.fr/bo/ecoles-etablisements-eclair)

## 2. Eduscol

- **Le programme ÉCLAIR**  
[eduscol.education.fr/programme-eclair](http://eduscol.education.fr/programme-eclair)
- **Le vade-mecum ÉCLAIR**  
[eduscol.education.fr/programme-eclair](http://eduscol.education.fr/programme-eclair)
- **Le clip vidéo ÉCLAIR**  
[eduscol.education.fr/video-eclair](http://eduscol.education.fr/video-eclair)
- **Le clip vidéo Préfet des études**  
[eduscol.education.fr/video-prefet-des-etudes](http://eduscol.education.fr/video-prefet-des-etudes)
- **Innover-expérimenter**  
[eduscol.education.fr/innover-experimenter](http://eduscol.education.fr/innover-experimenter)

## 3. Institut français d'éducation

- **Accompagnement des préfets des études : analyses des pratiques professionnelles**  
[cas.inrp.fr/CAS](http://cas.inrp.fr/CAS)
- **Neopass**  
[neo.inrp.fr/neo](http://neo.inrp.fr/neo)

## 4. Centre National de Documentation Pédagogique

- **Tenue de classe**  
[cndp.fr/tenue-de-classe](http://cndp.fr/tenue-de-classe)



Dans la même collection :

- Programme ÉCLAIR
- Le projet pédagogique et éducatif  
en internat d'excellence
- Innover pour une école des réussites

À paraître :

- Équipes mobiles de sécurité

Direction générale de l'enseignement scolaire

Suivi éditorial et conception graphique :

Délégation à la communication

Ministère de l'éducation nationale,  
de la jeunesse et de la vie associative  
décembre 2011

Impression : Ovation

ISBN : 978-2-11-128224-7

Ce livret se veut un outil pratique, à destination des préfets des études et des professionnels engagés dans les établissements ÉCLAIR. Il a été réalisé dans le cadre d'un groupe de travail réunissant des préfets des études, des chefs d'établissement, des professeurs et des conseillers académiques du programme ÉCLAIR. Il offre aux équipes un ensemble de repères et de ressources pour étayer la réflexion et définir leur projet.

